

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 14 novembre 2019 au port de l'anse du Pradet à Bormes-les-Mimosas,
relative au projet de modernisation du port de l'anse du Pradet à Bormes-les-Mimosas.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à la décision N°2019/11/230 du 4 novembre 2019 du maire de Bormes-les-Mimosas portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans les locaux de maison commune du domaine du cap Bénat à Bormes-les-Mimosas le jeudi 14 novembre 2019, pour émettre un avis sur le projet de modernisation du port de l'anse du Pradet à Bormes-les-Mimosas.

La commission était composée de :

M. Benoît ROUVIERE, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Eric LEFEBVRE, administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint des territoires et de la mer du Var, délégué à la mer et au littoral (DDTM 83 - DML)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

Mme Ariel MOUTTET-PINAULT	Représentant les plaisanciers
M. Christian MOLINERO	Représentant les pêcheurs
M. Ludovic PENIN	Représentant les usagers du port
M. Jean-Marc PIZANO	Représentant les usagers du port
M. Michel TERRE	Représentant la SNSM

Membres temporaires suppléants :

M. Patrick LE GALLO	Représentant les usagers du port
---------------------	----------------------------------

Assistaient également à la réunion :

Mme Clotilde DELSAUT	DDTM 83, Service mer et littoral
M. François ARIZZI (Maire) M. Vincent AMIET (DCS)	Mairie de Bormes-les-Mimosas
M. Patrice CLEMENT Mme Gisèle KAUER	Société Civile Anse du Pradet (SCAP)
M. Stephan LENORMAND M. Jean-Michel PANNACCI	Société CORINTHE INGENIERIE
M. Denis CHEMIRRIER-GENDREAU	Usager du port

Le président remercie messieurs Lefebvre et Clément et pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission, respectivement par le personnel de la DDTM 83 et la SCAP, et l'ensemble des participants pour leur présence dont monsieur le maire de Bormes-les-Mimosas.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le port de plaisance de l'anse du Pradet accueille actuellement au total 77 postes d'amarrage. Il comprend les ouvrages suivants :

- une digue de protection ;
- un môle central constitué par une barge coulée ;
- deux cales de mise à l'eau ;
- des pontons fixes ;
- des quais ;
- une aire de retournement ;
- un bureau du port situé sur un terrain privé appartenant à la SCAP.

Le port de plaisance de l'anse du Pradet accueille des petites unités de 4,5 m à 8 m à faible tirant d'eau. Il s'agit d'un port abri exploité uniquement en période estivale (mai à septembre).

Une plage naturelle est également présente dans le périmètre portuaire, elle est le point de départ d'une activité nautique gérée par le club de voile.

L'exploitation du port a été concédée par la commune de Bormes-les Mimosas à la Société Civile de l'Anse du Pradet (SCAP) à compter du 1er avril 2018 pour une durée de 16 ans.

Le port de plaisance dans sa configuration actuelle présente plusieurs problématiques :

- Le plan d'eau n'est pas pacifié ;
- La dégradation de la barge centrale entraîne des problèmes de sécurité des biens et des personnes ;
- Le nombre de places d'amarrage est limité en regard de la demande ;
- Les conditions d'accueil ne sont pas adaptées, compte tenu du vieillissement des aménagements.

2. PRESENTATION DU PROJET

M. Lenormand présente le projet.

Les principaux enjeux du projet sont les suivants :

- décomposition du môle central constitué d'une ancienne barge métallique coulée ;
- nécessité de pacifier le plan d'eau pour assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- adaptation des places d'amarrage à l'élargissement de la section des bateaux et augmentation de la capacité du port ;
- révision des appareils d'amarrage ;
- gestion de la coactivité du port et du club de voile ;
- équipement du port en installations sanitaires et diverses mesures pour la préservation de l'environnement (certification port propre).

Le projet comprend :

- la construction de deux petites digues (contre-digues est et ouest) de part et d'autre de la passe d'entrée du port avec une largeur disponible de 14,25 m permettant l'accès à des embarcations légères à moteur de 7,5 m de longueur maximale et de 2,85 m de largeur maximale ;
- la reprise du fond du port avec reconstruction du quai et la création d'une butée de pied au niveau de la plage ;
- l'enlèvement de la barge en cours de dislocation et du quai associé ;
- la délimitation d'un bassin pour l'école de voile par la mise en place de pontons sur appui béton ;
- l'adaptation du plan de mouillage permettant l'accueil de 84 unités (+7) avec deux pontons de longueur 44,5 m et 31 m sur appuis béton ;

- le remplacement des 2 cales de mise à l'eau par une seule cale orientée parallèlement à la route pour faciliter les manœuvres ;
- la reconstruction du bâtiment dédié aux activités nautiques, dont celle de l'école de voile.

Les aménagements proposés permettent d'envisager une utilisation plus longue du port, du 15 avril au 15 octobre en s'appuyant sur les simulations faites qui montrent un apaisement significatif du plan d'eau quel que soit les houles caractéristiques retenues, y compris centennale.

Par ailleurs, le projet présenté s'inscrit dans une démarche de gestion environnementale de ce site.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Date de début des travaux : fin 2020
- Date de fin des travaux : printemps 2021
- Durée d'exécution : environ 7 mois dont 1 mois de préparation et 3 mois de travaux en mer.

Le montant des travaux est estimé à 1,4 M€ TTC.

L'évolution du balisage est prévue comme suit :

a) Situation actuelle

Il comprend un feu bâbord (rouge) de portée 1 M situé en bout de digue et fonctionnel du 1^{er} juin au 1^{er} octobre.

b) Situation proposée par la DIRM (service des Phares et Balises)

La DIRM Méditerranée propose :

- de conserver en position le feu bâbord en augmentant sa portée à 2 M et d'étendre sa durée de mise en service du 15 avril au 15 octobre, en cohérence avec l'ouverture du port.
- de créer un feu tribord (vert) à l'extrémité du tenon de la jetée Ouest, de même rythme que le feu bâbord et de portée 1 M,
- et de peindre l'extrémité du tenon de la jetée Est en rouge et blanc pour une meilleure visibilité.

Le projet de balisage est à la charge de la SCAP.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Suite à la présentation du projet, les échanges ont porté sur :

- le positionnement du feu bâbord en bout de jetée ou à l'extrémité de la future contre-digue est : compte tenu du positionnement du feu vert en extrémité de la contre-digue ouest, et du danger que représente la contre-digue est, il est proposé de positionner le feu bâbord en extrémité de la contre-digue est, afin de marquer sans ambiguïté la passe du port, tout en conservant une hauteur suffisante pour que le feu reste visible du large.
- L'accessibilité de la vedette SNSM à quai dans le port : le tirant d'eau à garantir étant de 1,5 m, la vedette pourra accoster immédiatement après la passe, soit à tribord le long du quai adossé à la digue principale, soit à bâbord, le long du ponton, où les profondeurs restent suffisantes.
- Le chenal d'accès fera l'objet d'un balisage pendant la durée d'ouverture du port à l'aide d'anneaux permanents montés sur tirefond : il est demandé l'emploi de caches sur les anneaux restant en place après l'enlèvement du balisage pour limiter le risque de croche.
- la taille restreinte de certains passages entre pontons : afin de limiter les risques de collision dans le port, le règlement du port devra préciser les règles de circulation dans le port et la passe (priorité aux sortants par exemple).
- la largeur de la passe qui doit être en rapport avec la largeur maximale admissible des navires usagers du port (5 fois cette largeur selon la règle rappelée par la DIRM), soit au moins 14,25 m.
- la durée des travaux : bien que la planification faite présente un certain niveau de garantie pour la réalisation dans les délais des travaux, il apparaît souhaitable de prévoir un plan de reprise de

l'usage du port avec des travaux partiellement réalisés, en utilisant un balisage provisoire marquant l'extension des travaux en cours si besoin.

4. TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, les éléments suivants sont mentionnés :

- M. Terre confirme l'accès à quai de la vedette de la station SNSM du Lavandou ;
- M. Molinero s'interroge sur la possibilité de conserver le feu bâbord à sa position actuelle et d'ajouter un feu rouge de portée réduite en extrémité de la conttre-digue est, mais cette solution paraît source d'ambiguïté aux autres membres de la commission ;
- M. Lefebvre souligne l'importance d'écrire le règlement de police du port, notamment pour fixer les règles de priorité, la configuration des installations ne permettant pas un croisement aisé entre navires entrants et sortants ;
- M. Parvillers rappelle l'obligation de transmettre les résultats des mesures réalisées (bathymétrie, topographie, mesures géophysiques et géologiques...) vers le Shom pour la sécurité des navigateurs et valoriser au mieux les données acquises à travers les publications nautiques, en application des codes minier, de la recherche et de la défense.

Le président remercie l'ensemble des participants pour les échanges fructueux qui ont eu lieu au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 14 novembre 2019 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de modernisation du port de l'anse du Pradet à Bormes-les-Mimosas, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**

- en cas de dépassement des délais de réalisation, la maîtrise d'ouvrage devra prévoir et mettre en place un plan d'exploitation minimal dans des conditions de sécurité suffisantes ;

- **En phase d'exploitation :**

- positionner le feu bâbord d'entrée du port à l'extrémité physique de la contre-digue est pour éviter toute ambiguïté, en le conservant visible depuis le large ;
- assurer le balisage actif de la passe durant la période d'exploitation du port ;
- assurer une largeur minimale de navigabilité dans l'ensemble de la passe de 14,25 m (ce qui correspond à 5 fois la largeur maximale autorisée pour les navires usagers courants du port) ;

- **Recommandations spécifiques :**

- préciser et compléter les règles de priorité dans le port et la passe pour éviter des situations de proximité potentiellement dangereuses ;
- si enlèvement du balisage du chenal d'accès, mettre en place une protection des anneaux restant sur le fond pour limiter le risque de croche ;

- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président


M. Benoît ROUVIERE



M. Eric LEFEBVRE

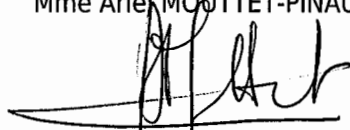


M. Christian MOLINERO



Les membres

Mme Ariel MOUTTET-PINAULT



M. Jean-Marc PIZANO



Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



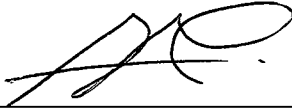


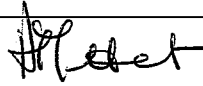

M. Michel TERRE

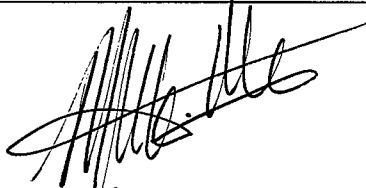
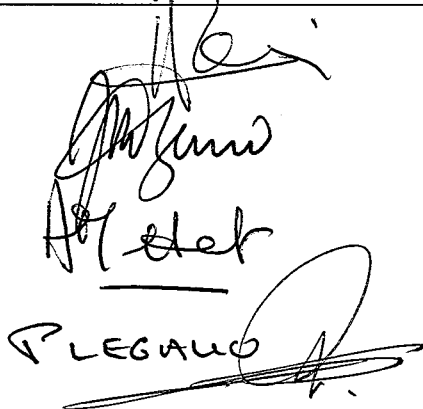
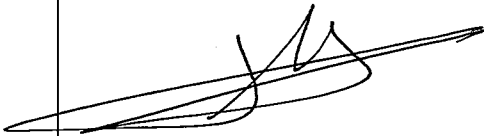




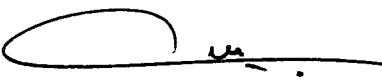
M. Ludovic PENIN



Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 14 novembre 2019
concernant le projet de modernisation du port de l'anse du Pradet à Bormes-les-Mimosas.

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Benoît ROUVIERE, président de la GCN	benoit.rouviere@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM 83	M. l'ACIAM Eric LEFEBVRE	eric.lefebvre@var.gouv.fr	 Excusé
	M. Julien BREMON	julien.bremond@var.gouv.fr	
	Mme l'AAM Clotilde DELSAUT	clotilde.delsaut@var.gouv.fr	
Représentants les plaisanciers	Mme Ariel MOUTTET	ariel.mouttet@wanadoo.fr	 Absent - Excusé
	M. Vincent NAVARRE	navarre.vincent@wanadoo.fr	
Représentants les pêcheurs	M. Christian MOLINERO	prudhomiela vandou@yahoo.fr	 Excusé
	M. Hervé GIORDANO	hervé.giordano15@gmail.com	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentant la SNSM	M. Michel TERRE M. Jean-Claude HAQUART	terrem@wanadoo.fr jcam.hacquart@free.fr	<i>excuse!</i> 
Représentants les usagers du port	M. Ludovic PENIN M. Jean-Marc PIZANO ARIEL PINAUD Mme Brigitte PENIN M. Patrick LE GALLO	penin.ludovic@wanadoo.fr jeanmarcpizano@yahoo.com b-penin@wanadoo.fr <i>ariel.maittel @wanadoo.fr</i> patricklegallo@sfr.fr	
Mairie de Bormes-les- Mimosas	M. François ARIZZI	secretariatdumaire@ville-bormes.fr	
Sub. des Phares et Balises DIRM MED	<u>M. Hervé GALL</u>	herve.gall@developpement-durable.gouv.fr	<i>excuse!</i>

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Société civile Anse du Pradet (SCAP) Domaine du Cap Benat 83230 Bormes-les-Mimosas	M. Patrice CLEMENT Mme Gisèle KAUER	patriceclement@me.com giselekauer@free.fr	
Corinthe Ingénierie	M. J.M. PANNACCI M. Le Normand	jeanmichel.pannacci@corinthe-ing.com	
Commune de Bormes-les-Mimosas.	M. Vincent AMIET DCS	v.amiet@ville-bormes.fr	
Usagers	M. Desi CHEMIZIER. GENDREAU	DCG@FINACOU.COM	